

RAPPORT ANNUEL

2011 2012

● Année financière
se terminant
le 31 mars 2012



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Lettres de présentation

Montréal, le 27 septembre 2012

M. Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Édifice Louis-Philippe-Pigeon

1200, route de l'Église, 9e étage

Québec (Québec) G1V 4M1

M. le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, M. le Ministre, l'expression de ma plus haute distinction.



Le président,

Robert Cooke, urbaniste

Montréal, le 27 septembre 2012

M. Jean Paul Dutrisac

Président de l'Office des professions du Québec

800, Place d'Youville, 10e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Le président,

Robert Cooke, urbaniste

Québec, le 27 septembre 2012

M. Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement, bur. 1.30

Québec (Québec) G1A 1A4

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Table des matières

● RAPPORT DU PRÉSIDENT	4
● HONNEURS ET MÉRITES	6
Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec	6
Mérite étudiant en urbanisme	7
Lauréat 2011 du Prix Jean-Paul-L'Allier : M. Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny	7
Membres émérites de l'Ordre	8
Membres d'Honneur de la Société Française des Urbanistes	8
● STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OUQ	9
Le conseil d'administration 2011-2012	9
Le comité exécutif 2011-2012	9
La permanence de l'Ordre	9
● ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
Assemblée générale annuelle des membres	10
Réunions du conseil d'administration	10
Liste des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration en 2011-2012	10
Réunions du comité exécutif	11
Liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif en 2011-2012	11
● RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	12
● RAPPORT DU SYNDIC	16
● RAPPORT D'ACTIVITÉS	17
Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	17
Comité de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation	17
Comité des admissions	18
Cérémonie de remise des permis	20
Comité d'inspection professionnelle	21
Utilisation illégale du titre	23
Comité de révision des plaintes	23
Conseil de discipline	23
Conseil d'arbitrage des comptes	23
Comité consultatif de déontologie	23
Comité d'évaluation des programmes universitaires	24
Comité de la formation des urbanistes	24
Comité de formation continue	24
Comité du congrès 2011	26
Comité éditorial de la revue Urbanité	27
Comité consultatif sur les lois et règlements	27
Comité du développement durable	28
● RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2012	29
États financiers au 31 mars 2012	30
Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2012	41

Liste des tableaux

TABEAU 1	Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars 2012.....	12
TABEAU 2	Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2012.....	13
TABEAU 3	Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires selon le groupe d'âge au 31 mars 2012.....	13
TABEAU 4	Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2012.....	14
TABEAU 5	Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeur au 31 mars 2012.....	14
TABEAU 6	Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2011-2012.....	14
TABEAU 7	Nombre de permis délivrés selon la catégorie.....	15
TABEAU 8	Radiations du tableau des membres selon le motif.....	15
TABEAU 9	Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2011-2012.....	15
TABEAU 10	Assurance responsabilité professionnelle - répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie.....	16
TABEAU 11	Activités du syndic.....	16
TABEAU 12	Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du québec.....	17
TABEAU 13	Demandes de reconnaissance de l'équivalence acquise hors du québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.....	18
TABEAU 14	Demandes de reconnaissance de l'équivalence acquise hors du québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre.....	18
TABEAU 15	Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.....	19
TABEAU 16	Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.....	19
TABEAU 17	Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.....	20
TABEAU 18	Travaux d'inspections professionnelles complétés en 2011-2012.....	22
TABEAU 19	Activités de formation continue organisées par l'ordre.....	25



Rapport du Président

D'ENTRÉE DE JEU, J'AIMERAI SOULIGNER QUE C'EST SOUS LA GOUVERNE DE MON PRÉDÉCESSEUR, MONSIEUR ROBERT CHICOINE, QUE LES ACTIVITÉS ET LES RÉSULTATS, DONT JE FERAI ÉTAT DANS CE RAPPORT, ONT ÉTÉ RÉALISÉS. JE TIENS PAR LE FAIT MÊME À SOULIGNER SA GRANDE CONTRIBUTION AU COURS DES SIX DERNIÈRES ANNÉES PASSÉES À LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE.

Avec quelque 1003 urbanistes et 236 urbanistes-stagiaires, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, c'est par le travail de plus de 80 bénévoles supportés par une petite équipe administrative composée de cinq permanents que l'Ordre assume son mandat d'assurer la protection du public en réglementant et en surveillant les activités professionnelles des urbanistes.

Malgré nos ressources limitées, notre organisation a été très active et, à travers ses activités et ses partenariats, elle continue, plus que jamais, à faire rayonner la pratique de l'urbaniste tant au Québec, au Canada qu'en Europe et ailleurs dans le monde.

L'année 2011-2012 aura été marquée par plusieurs dossiers importants :

AVANT-PROJET ET PROJET DE LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET L'URBANISME (LADTU)

Ce dossier est d'importance pour les urbanistes québécois, car il touche leur pratique professionnelle quotidienne de l'urbanisme.

Le 11 mai 2011, l'Ordre présentait son mémoire à la Consultation générale et auditions publiques sur l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme tenue par la Commission de l'aménagement du territoire.

Parmi plusieurs recommandations visant à améliorer les processus de gouvernance en urbanisme, l'Ordre revendiquait que la responsabilité des urbanistes soit légalement reconnue à l'égard des objets suivants :

- 1) la supervision professionnelle de l'élaboration des instruments de planification du développement et de l'aménagement du territoire;
- 2) la supervision professionnelle de l'élaboration des instruments de réglementation d'urbanisme;
- 3) l'élaboration du diagnostic de la situation justifiant l'amendement des documents de planification et de réglementation;
- 4) l'examen de la conformité et l'émission d'avis professionnel à l'égard de la conformité des documents d'aménagement et d'urbanisme.

En réservant ces actes aux urbanistes, le gouvernement assurerait une plus grande cohérence de la planification, mais aussi et surtout, il assurerait une plus grande transparence et une plus grande crédibilité des processus décisionnels en urbanisme.

Soulignons que l'Ordre a reçu un appui de taille. En effet, les positions avancées par l'Ordre dans son mémoire ont été appuyées par l'**Ordre des architectes du Québec** dans une lettre signée par le président, M. André Bourassa, et transmise à la Commission.

Faisant suite à cette consultation, le projet loi no 47 *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* a été présenté à l'Assemblée nationale le 8 décembre 2011. L'étude du projet de loi a été entamée par le comité consultatif sur les lois et règlements en vue des consultations particulières et auditions publiques sur ce projet de loi prévues pour la fin août 2012.



De gauche à droite : Le directeur général Claude Beaulac et le président Robert Chicoine lors de la présentation du mémoire de l'Ordre à la Commission de l'aménagement du territoire le 11 mai 2011.

MÉMOIRE SUR LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (PMAD)

À titre de premier exercice de planification régionale de la métropole québécoise dans une perspective de développement durable, le PMAD a interpellé directement les positions que l'OUQ a défendues dans son mémoire déposé à la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire sur l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU).

L'OUQ soutient, dans son mémoire présenté le 21 octobre dans le cadre de la consultation publique de la commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), que l'harmonisation des orientations régionales et l'arbitrage des contradictions reviennent au gouvernement du Québec et que cette responsabilité doit s'exercer dans le cadre d'une Politique nationale de l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme.

Entré en vigueur le 12 mars 2012, le PMAD a été souligné par l'Ordre comme étant une nouvelle page d'histoire de l'urbanisme québécois. En effet, malgré les tensions dues à la complexité des structures administratives, les élus ont su arrimer les intérêts locaux et régionaux et adopter des orientations dans l'intérêt de l'ensemble de la métropole.

GOVERNANCE ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le Conseil d'administration a entrepris de revoir ses politiques de gouvernance en décembre 2011 et, à cette fin, a mis sur pied le comité de gouvernance. Composé du vice-président, Robert Cooke, de Louise Audet, administratrice, de Jacques Chénier, représentant du comité des Sages, et de Claude Beaulac, directeur général, le comité a pour mandat d'actualiser et de réviser la structure de fonctionnement de la gouvernance du Conseil et de la direction et de proposer des politiques de gouvernance jugées nécessaires en cohérence avec le premier volet du mandat.

Pour l'accompagner dans ses travaux, le Conseil a retenu les services d'un consultant spécialisé dans la gouvernance stratégique des organismes sans but lucratif (OSBL), M. Marco Baron de la société de services conseils *Gouvernance OsblPlus*.

Dans le cadre de ces travaux, le consultant en gouvernance a soulevé les enjeux du mode d'élection à la présidence et a recommandé que le mode d'élection soit changé afin que ce soient les administrateurs élus qui élisent dorénavant le président de l'Ordre parmi les administrateurs élus par les membres. Cette recommandation sera soumise à l'Assemblée générale des membres en septembre 2012.

MAISON DE L'ARCHITECTURE, DU DESIGN ET DE L'URBANISME

L'Ordre a réitéré son intérêt auprès de l'Ordre des architectes du Québec et de ses autres partenaires pour relocaliser son siège social au 420 McGill, à Montréal, dans ce qui deviendrait « Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme ». Le Conseil d'administration a mandaté le directeur général pour analyser les implications financières d'une telle relocalisation et soumettre des recommandations sur la faisabilité d'un déménagement en 2013 ou 2014.

MISSION DESIGN | MONTRÉAL 2017 | URBANISME

Grâce au travail de Robert Chicoine à travers plusieurs missions et rencontres depuis deux ans, l'International Federation of Housing and Planning (IFHP) a accepté de tenir son congrès international à Montréal en 2017. Ce congrès sera l'un des congrès majeurs du Sommet mondial de l'architecture, du design et de l'urbanisme organisé par Mission Design en 2017 à Montréal.

50^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'ORDRE

La direction générale a travaillé sur un plan d'action intitulé *Prendre le virage du 50^e*. Celui-ci repose notamment sur l'opportunité qu'offre le 50^e anniversaire, en 2013, pour lancer une nouvelle image cohérente et moderne de l'OUQ et des urbanistes avec un message clair, inspirant et mobilisateur.

TROPHÉE JACQUES-PERRIER

Suite à la demande de plusieurs membres, le conseil a décidé d'honorer Jacques Perrier, décédé du cancer durant l'année, en lui dédiant le trophée remis annuellement au meilleur quatuor. Jacques Perrier s'est particulièrement illustré en étant l'un des initiateurs et promoteurs de ce rendez-vous annuel. Le tournoi de golf, qui anime la vie associative de l'Ordre, est présenté dans une région différente à chaque année.

NOUVELLE ENTENTE AVEC L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

À compter du 1^{er} avril 2011, un membre de l'OUQ désirant devenir membre de l'Institut canadien des urbanistes doit s'inscrire lui-même auprès de l'ICU et payer lui-même la cotisation annuelle exigée par l'ICU auprès de ce dernier.

DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES

L'Ordre a accepté la proposition de partenariat de la Société française des urbanistes (SFU). Après près de dix ans de relations, l'Ordre sera ainsi identifié officiellement à titre de partenaire par la SFU.

TRADUCTION FRANÇAISE DU LIVRE DE JAN GEHL « CITIES FOR PEOPLE »

L'Ordre s'est associé au Centre d'écologie urbaine de Montréal, à Mission Design et à l'éditeur québécois *Les éditions Écosociété* pour la traduction française du livre de Jan Gehl « Cities for People ». Le lancement de cette version française se fera en octobre 2012 à Montréal en présence de l'auteur.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE : ENTENTE AVEC NOTARIUS

L'Ordre a retenu les services de Notarius pour lancer et déployer la signature numérique pour ses membres. La mise en place de ce service fait suite à un intérêt démontré par les urbanistes pour un outil qui leur permettra à la fois de confirmer l'auteur du document électronique et son statut de membre en règle, et de protéger l'intégrité des documents rédigés, sauvegardés et transmis sur support électronique.

Le président,
Robert Cooke, urbaniste

Honneurs et mérites

MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec est une reconnaissance offerte à un professionnel recommandé par son ordre pour sa contribution remarquable à sa profession ou à son ordre professionnel.

En 2011, le Mérite du CIQ reconnaît l'engagement bénévole de Marie-Claude Aubin.

Active au sein des comités de l'Ordre depuis plusieurs années, **madame Marie-Claude Aubin** préside le comité consultatif sur les lois et règlements depuis juin 2007. À ce titre, elle est également la représentante de l'Ordre à la table de discussion des organismes professionnels tenue par le MAMROT dans le cadre de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAU).

La révision de la LAU constitue un dossier capital pour l'Ordre des urbanistes du Québec. L'Ordre a mis en œuvre un processus de consultation professionnelle ayant débuté avec la tenue des États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, en 2006, et la création, en 2007, du comité consultatif sur les lois et règlements. Ce comité a pour mandat de mener une réflexion en profondeur sur les éléments de révision, de préparer et de fournir au MAMROT des commentaires et des propositions concrètes en vue d'améliorer les processus de gouvernance régissant l'aménagement du territoire au Québec et d'assurer la représentation pertinente et efficace de l'OUQ dans le processus de révision de la loi.

Sous la direction de Mme Marie-Claude Aubin et composé de Benoît Ducharme, Myriam Marquis, Anne-Marie Parent, Yves Perron, Roland Tourangeau, Marie-Odile Trépanier et Claude Beaulac, ce comité a accompli un travail remarquable en menant une analyse systématique et en profondeur de la loi actuelle, de ses lacunes, des propositions



De gauche à droite : M. Zaki Ghavithan, membre du Conseil d'administration du Conseil interprofessionnel du Québec, Mme Marie-Claude Aubin, la lauréate du Mérite du CIQ, et le président de l'Ordre, M. Robert Chicoine.

ministérielles et de ses axes d'amélioration. Pour mener à bien cette tâche, il a procédé à la consultation des urbanistes à travers cinq chantiers de travail tenus de novembre 2007 à novembre 2010. Ces chantiers ont regroupé plus de 400 participants représentant 25 % de l'ensemble des urbanistes québécois provenant de toutes les régions et de tous les domaines de pratique de l'urbanisme.

L'Ordre désire ainsi reconnaître l'engagement bénévole de Mme Aubin dans la présidence de ce comité, la rigueur et le leadership dont elle a fait preuve pour mener à bien ces travaux de premières importances pour l'Ordre des urbanistes du Québec et pour l'amélioration de la gouvernance en aménagement du territoire au Québec.

MÉRITE ÉTUDIANT EN URBANISME

Par ses prix du mérite étudiant, l'Ordre des urbanistes du Québec vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est composé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et être membre de l'Ordre et une autre doit être un membre de l'Ordre qui ne fait pas partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux, pratiques, stages, etc.) ;
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats 2011 sont :

M. Pierre-André Corriveau

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels -
Université Laval

Mme Anik Fortin

Baccalauréat en urbanisme
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

Mme Lyne-Marie Bouvet

Baccalauréat en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

M. David Lamontagne Métivier

Maîtrise en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

M. David Beitel

Master of Urban Planning
School of Urban Planning – McGill University



Les lauréats au Gala Excellence le 22 septembre 2011 à Laval

De gauche à droite : M. Robert Chicoine, président de l'OUQ, Mme Anik Fortin, M. Pierre-André Corriveau, Mme Lyne-Marie Bouvet, M. David Beitel et Mme Ginette Grisé, conseillère de la Ville de Laval



LAURÉAT 2011 DU PRIX JEAN-PAUL-LALLIER

M. JEAN-GUY DESROSIER, MAIRE DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Le Prix Jean-Paul-L'Allier honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Il est remis chaque année par l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont éligibles à ce prix les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissements.

L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) a décerné le Prix Jean-Paul-L'Allier 2011 à M. Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny. La cérémonie de remise du prix a eu lieu dans le cadre de la Soirée de reconnaissance en infrastructures municipales, Infra 2011, organisée par le CERIU en présence du sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que de monsieur Jean-Paul L'Allier, ancien maire de la Ville de Québec.

L'Ordre des urbanistes tient à souligner l'apport exceptionnel de monsieur Desrosiers en urbanisme parce qu'il a marqué sa ville et sa région de façon remarquable et durable. Les nombreux projets réalisés sous son administration ont eu d'excellentes retombées dans le milieu, notamment le Quai Boulanger, le réaménagement de la Pointe-aux-Oies, le terrain multisports ainsi que plusieurs autres projets significatifs. Que l'on pense à la sécurité des résidents, aux services qui leur sont offerts, au territoire qui est grandement mis en valeur, aux améliorations physiques ou à la vitalité économique, toutes ces sphères ont connu un essor considérable.



De gauche à droite : M. Frédéric Guay, sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales du MAMROT, M. Jean-Paul L'Allier, M. Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny et M. Claude Beaulac, directeur général de l'OUQ

MEMBRES ÉMÉRITES DE L'ORDRE

Comme l'avenir est redevable du passé, reconnaître nos bâtisseurs constitue un devoir que l'Ordre désire assumer pleinement.

Le statut d'émérite est décerné par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites à un urbaniste qui a atteint un niveau d'excellence nationale et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, laquelle contribution est reconnue par les pairs pour avoir une importance significative dans plus d'une des quatre catégories suivantes :

- (1) pratique professionnelle ;
- (2) enseignement et encadrement professionnel ;
- (3) planification et recherche en urbanisme;
- (4) engagement communautaire et leadership professionnel.



Les urbanistes émérites 2011 en compagnie du président de l'OUQ

De gauche à droite : M. Robert Chicoine, président de l'OUQ, M. Claude Dubé, M. Clément Demers, Mme Malaka Ackaoui, M. Alain Caron et M. Serge Filion, président du comité des Émérites.

MEMBRES D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES

Dans le cadre de son 100^e anniversaire de fondation, la Société Française des Urbanistes (SFU) décernait le titre de « Membre d'Honneur de la SFU » à **Claude Beaulac** et **Jacques Besner**.

Ce titre est décerné par le Conseil d'administration de la SFU aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à la cause de l'aménagement des territoires et de l'urbanisme. La Société Française des Urbanistes (SFU), en tant que représentante des urbanistes de France au sein du Conseil Européen des Urbanistes (CEU), a pour mission de veiller à la bonne cohésion de la définition des missions de la profession d'Urbaniste, entre les niveaux français et européen.



CLAUDE BEAULAC, à titre de président de l'OUQ de 2000 à 2006, a initié des liens étroits avec les organisations françaises en urbanisme, notamment la Société Française des Urbanistes (SFU), l'Office Professionnelle de Qualification des Urbanistes (OPQU), le Conseil Français des Urbanistes (CFU), la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) ainsi que l'Association des Urbanistes de la Caraïbe et des Amériques (AUCA).



JACQUES BESNER a été vice-président de l'OUQ. Il est actuellement président du comité des affaires internationales de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) et à ce titre il est vice-président – Amériques du Commonwealth Association of Planners (CAP) et il représente l'ICU au sein du Global Planners Network (GPN).

Structure organisationnelle de l'OUQ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2012

NOM	FONCTION	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Robert Chicoine	Président		suffrage des membres	1 ^{er} avril 2010
Mathieu Bélanger	Administrateur	Montréal	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2011
Raphaël Fischler	Administrateur	Montréal	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2010
Robert Cooke	Administrateur	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2011
Louise Audet	Administratrice	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2010
Marie-Josée Casaubon	Administratrice	Ouest	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2010
Donald Bonsant	Administrateur	Centre	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2011
Richard Martel	Administrateur		nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2011
Florent Gagné	Administrateur		nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2010

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2011-2012

Robert Chicoine	Président
Robert Cooke	Vice-président
Donald Bonsant	Trésorier
Louise Audet	Administratrice
Richard Martel	Administrateur nommé

LA PERMANENCE DE L'ORDRE

Claude Beaulac	Directeur général
Odette Michaud	Adjointe à la direction et secrétaire de l'Ordre
Nathalie Corso	Coordonnatrice, admission et qualité
Geneviève Masson	Chargée des communications
Geneviève Ballard	Secrétaire-réceptionniste

Activités du Conseil d'administration

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 22 septembre 2011, à 8 h 15, à l'Hôtel Sheraton, 2440 autoroute des Laurentides à Laval.

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a tenu 6 réunions ordinaires au cours de l'année 2011-2012 :

- le 13 mai 2011
- le 30 juin 2011
- le 16 septembre 2011
- le 15 décembre 2011
- le 17 février 2012
- le 23 mars 2012

Liste des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration en 2011-2012

| CA.2011.05.13.5.2 | Nomination du trésorier

Nomination de Donald Bonsant à titre de trésorier de l'Ordre.

| CA.2011.05.13.5.3 | Nomination du comité exécutif

Nomination de Louise Audet, administratrice, au comité exécutif en remplacement de Donald Bonsant qui siégera à titre de trésorier. Le comité exécutif de l'Ordre des urbanistes du Québec pour 2011-2012 sera donc composé des personnes suivantes :

- Robert Chicoine, président
- Robert Cooke, vice-président
- Donald Bonsant, trésorier
- Louise Audet, administratrice
- Richard Martel, administrateur nommé.

| CA.2011.05.13.5.6 | Représentants au CIQ

Nomination de Danielle Pilette à titre de déléguée ainsi que Claude Beaulac à titre de délégué substitut de l'Ordre au Conseil du Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2011-2012.

| CA.2011.05.13.5.7 | Nomination d'un nouveau syndic

Nomination de monsieur Michael Hillier à titre de syndic de l'Ordre en remplacement de Claude Lavoie.

| CA.2011.05.13.6.5 |

Renouvellement de l'adhésion à Mission Design

Renouvellement de l'adhésion à Mission Design pour la période 2011-2012.

| CA.2011.05.13.6.8 | Cotisation 2012-2013

Augmentation de la cotisation 2012-2013 selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation tel qu'indiqué par Statistique Canada pour la province de Québec au 31 mars 2011. La hausse de la cotisation pour 2012-2013 est donc établie à 3,3 %.

| CA.2011.05.13.8.1 | Mérite du CIQ

Reconnaissance de l'engagement bénévole du comité consultatif sur les lois et règlements sous la présidence de madame Marie-Claude Aubin, et de proposer la candidature de cette dernière au Mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec 2011.

| CA.2011.05.13.8.2 | Dépôt du mémoire Avant-projet LADTU

Adoption du mémoire de l'Ordre présenté à la Commission de l'aménagement du territoire relativement à l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme.

| CA.2011.05.13.8.3 | Nouvelle entente avec l'ICU

À compter du 1^{er} avril 2011, un membre de l'OUQ qui désire devenir membre de l'Institut canadien des urbanistes devra s'inscrire lui-même auprès de l'ICU et payer lui-même la cotisation annuelle exigée par l'ICU auprès de ce dernier.

| CA.2011.05.13.8.4 |

Représentant au comité des Fellows de l'ICU

Nomination de Serge Filion représentant de l'OUQ au comité des Fellows de l'Institut canadien des urbanistes (ICU)

| CA.2011.05.13.8.5 |

Représentant au comité de la formation continue de l'ICU

Nomination de Claude Beaulac représentant de l'OUQ au comité de la formation continue de l'Institut canadien des urbanistes (ICU)

| CA.2011.06.30.4.7 | Demande de la SDGQ

Appui à l'octroi du titre « Designer graphique agréé » aux membres de la SDGQ.

| CA.2011.06.30.4.9 | Commémoration de Jacques Perrier

Dédier à Jacques Perrier le trophée remis annuellement au tournoi de golf au meilleur quatuor. Ce trophée s'appellera dorénavant le Trophée Jacques-Perrier.

| CA.2011.06.30.7.1 |

Nomination du lauréat 2011 du prix Jean-Paul-L'Allier

Octroi du prix Jean-Paul-L'Allier 2011 au maire de la Ville de Montmagny, monsieur M. Jean-Guy Desrosiers.

| CA.2011.09.16.4.2 | Nomination des membres émérites

Nomination de Mme Malaka Ackaoui à titre de membre émérite de l'Ordre.

| CA.2011.12.15.5.5 |

Avis de cotisation – ministère du Revenu du Québec

Autorisation par procuration le directeur général Claude Beaulac à transiger avec Revenu Québec.

| CA.2011.12.15.7.2 | Comité de gouvernance

Création du comité de la gouvernance qui aura comme mandat d'actualiser et de réviser la structure de fonctionnement de la gouvernance du Conseil et de la direction et également de proposer des politiques de gouvernance jugées plus urgentes en cohérence avec le premier volet du mandat;

Nomination des membres de ce comité : Robert Cooke, Louise Audet, Jacques Chénier et Claude Beaulac;

Autorisation à conclure une entente d'accompagnement avec Marco Baron d'OsblPlus.

| CA.2012.02.17.4.2 | Nomination des scrutateurs

Nomination des personnes suivantes à titre de scrutateurs pour les élections 2012-2014 :

1. Mme Ginette Roy
2. M. Bruno Bergeron
3. Mme Danielle Pilette
4. M. Claude Simard
5. M. André Christin

CA.2012.02.175.4 | Proposition de Notarius

Acceptation de la proposition modifiée de Notarius relative aux services de gestion de clés et certificats pour signature numérique aux membres de l'Ordre des urbanistes du Québec.

CA.2012.02.176.3.1 |

ICU Inter-Affiliate Agreement Project

Transmission à l'ICU et à ses affiliés d'une lettre demandant que l'OUQ et ACUPP soient parties prenantes de l'entente et, d'au même titre que les autres affiliés, qu'ils aient le droit de vote sur les résolutions du comité.

CA.2012.02.176.3.2 | Comité des prix du 50^e

Création du comité des prix du 50^e anniversaire, nomination de Clément Demers président du comité, et de mandater le comité pour formuler des recommandations sur la nature de ces prix et la procédure d'octroi de ceux-ci dans le cadre des festivités du 50^e anniversaire.

CA.2012.02.178.1 |

Projet de regroupement des sièges sociaux des membres de la CIDQ

Réitérer l'intérêt de l'Ordre auprès de l'OAQ et de ses autres partenaires pour relocaliser son siège social au 420 McGill dans ce qui deviendrait « Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme » à Montréal et de mandater le directeur général pour analyser les implications financières d'une telle relocalisation et soumettre des recommandations sur la faisabilité d'un déménagement en 2013 ou 2014.

CA.2012.02.178.2 |

Nomination d'un représentant à l'Accreditation Implementation Task Force (ICU)

Nomination du directeur général, Claude Beaulac, à titre de représentant à l'Accreditation Implementation Task Force (ICU).

CA.2012.02.178.4 |

Demande de partenariat de la Société française des urbanistes

Acceptation de la proposition de partenariat de la Société française des urbanistes (SFU) afin que l'Ordre soit identifié à titre de partenaire par la SFU.

CA.2012.02.179.2 |

Le 65^e anniversaire du programme d'urbanisme de McGill

Soulignement du 65^e anniversaire de l'enseignement de l'urbanisme offert par l'Université McGill lors de la cérémonie de remise du prix Jean-Paul-L'Allier en novembre 2012.

CA.2012.03.23.4.3 |

Projet de traduction du livre de Jan Gehl « Cities for People »

Association de l'OUQ à l'édition d'une version française du livre de Jan Gehl « Cities for People » avec une contribution de 5 000 \$.

CA.2012.03.23.7 | Mérite du CIQ 2012

Octroi du Mérite du CIQ 2012 à Pierre Blais, président du comité des admissions, pour son implication à titre de bénévole au service de l'Ordre.

CA.2012.03.23.8 |

Conseil supérieur de l'éducation - Sollicitation de candidatures

Recommandation au Conseil supérieur de l'éducation des candidatures de Mme Cécile Demers et de M. Pierre S. Guertin.

CA.2012.03.23.9.1 | Notarius

Nomination d'une personne autorisée à désigner les personnes qui agiront comme AVI

Nomination du directeur général Claude Beaulac comme personne autorisée à désigner les personnes qui agiront comme agent vérificateur d'identité (AVI) de Notarius.

CA.2012.03.23.9.2 | Mission Design / Montréal 2017

Nomination de Robert Chicoine à titre de représentant de l'OUQ pour le projet de conférence internationale Montréal 2017 de Mission Design.

CA.2012.03.23.9.4 |

Comité de la formation continue – nomination d'un président

Nomination de Jean Bergeron à titre de président du comité de la formation continue.

CA.2012.03.23.9.7 | Nomination des délégués au CIQ

Nomination de Mme Danielle Pilette à titre de déléguée de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec ainsi que Claude Beaulac à titre de délégué substitut.

CA.2012.03.23.9.8 | Délégué au congrès de l'APA

Autoriser Donal Bonsant à représenter officiellement l'Ordre au congrès 2012 de l'American Planning Association.

RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a tenu 2 réunions ordinaires au cours de l'année 2011-2012 :

- le 29 juin 2011
- le 25 novembre 2011

Liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif en 2011-2012

CE.2011.06.29.6 | Réaménagement de la permanence

Autorisation donné au directeur général de procéder aux travaux de réaménagement de la permanence et aux acquisitions nécessaires sauf pour l'acquisition des cloisons mobiles. Les acquisitions seront imputées aux immobilisations.

CE.2011.11.25.4 | Réaménagement de la permanence

Autorisation au directeur général de procéder aux travaux de réaménagement de la permanence et aux acquisitions nécessaires dans le cadre d'un budget de 6 000 \$ imputable aux immobilisations.

CE.2011.11.25.5 | Création de poste

Embauche d'une secrétaire-réceptionniste dans le cadre d'une entente de subvention d'Emploi-Québec
Ouverture du poste subventionné de secrétaire-réceptionniste débutant le 28 novembre 2011.

Renseignements généraux

TABLEAU 1

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2012

RÉGIONS	TABLEAU DES MEMBRES			STAGIAIRES	TOTAL
	URBANISTES	ÉMÉRITES	TOTAL		
RÉGION DE L'EST					
01 – Bas-Saint-Laurent	15		15	3	18
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	27		27	5	32
03 - Capitale-Nationale	125	6	131	30	161
09 - Côte-Nord	5		5	3	8
11 - Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	2		2		2
12 - Chaudière-Appalaches	25	1	26	1	27
RÉGION DU CENTRE					
04 - Mauricie	21	1	22	2	24
05 - Estrie	36	1	37	10	47
16 - Montérégie	167		167	48	215
17 - Centre du Québec	14		14	5	19
RÉGION DE MONTRÉAL					
06 - Montréal	327	10	337	73	410
RÉGION DE L'OUEST					
07 - Outaouais	33		33	9	42
08 - Abitibi-Témiscamingue	9		9	2	11
10 - Nord-du-Québec	1		1	1	2
13 - Laval	30		30	8	38
14 - Lanaudière	48	1	49	6	55
15 - Laurentides	66		66	21	87
HORS QUÉBEC					
	30	2	32	5	37
Total des membres	981	22	1003	232	1235
Hommes	667	19	686	118	804
Femmes	314	3	317	113	430
	981	22	1003	231	1234
Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :					
Membres au 31 mars 2011	944	18	962	212	1174
Décès	-1		-1		-1
Démissions/Radiations	-14		-14	-29	-43
Réinscriptions				2	2
Nominations - Émérite	-4	4			
Inscriptions - ARM-ACI	3		3		3
Inscriptions - Urbaniste	53		53	-53	
Inscriptions - Stagiaire				100	100
Membres au 31 mars 2012	981	22	1003	232	1235

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES URBANISTES SELON LE STATUT AU 31 MARS 2012

STATUT DU MEMBRE	URBANISTES	ÉMÉRITES	TOTAL
Régulier	833	8	841
Hors Québec	30		30
International	10	1	11
Congé parental	11		11
Étudiant	6		6
Sans emploi	20		20
Retraité	46	1	47
Retraité-70	25	12	37
	981	22	1003

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES URBANISTES, ÉMÉRITES ET STAGIAIRES SELON LE GROUPE D'ÂGE AU 31 MARS 2012

GROUPE D'ÂGE	STAGIAIRES	URBANISTES	ÉMÉRITES	TOTAL	%
18-24 ans	8			8	0,6%
25-29 ans	89	44		133	10,8%
30-34 ans	79	123		202	16,4%
35-39 ans	22	118		140	11,3%
40-44 ans	18	107		125	10,1%
45-49 ans	7	143		150	12,1%
50-54 ans	5	153		158	12,8%
55-59 ans	4	131	2	137	11,1%
60-64 ans		78	2	80	6,5%
65-69 ans		49	3	52	4,2%
70 ans et +		35	15	50	4,0%
Total	232	981	22	1235	100,0%

FIGURE 1

PYRAMIDE DES ÂGES DES URBANISTES, ÉMÉRITES ET STAGIAIRES AU 31 MARS 2012

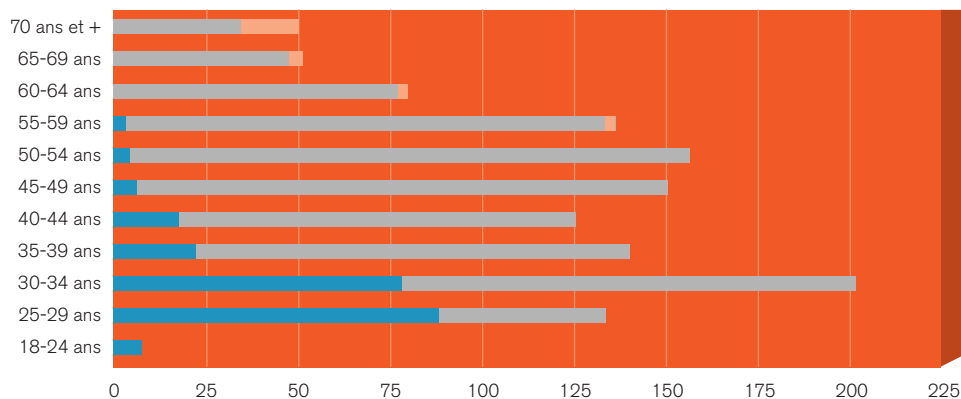


TABLEAU 4

RÉPARTITION DES URBANISTES ET STAGIAIRES SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR AU 31 MARS 2012

TYPE D'EMPLOYEUR	URBANISTES		STAGIAIRES		TOTAL	
Municipalités	48	5,3%	24	10,5%	72	6,4%
Villes	257	28,5%	76	33,3%	333	29,5%
Ville de Montréal	91	10,1%	19	8,3%	110	9,7%
Ville de Québec	31	3,4%	1	0,4%	32	2,8%
MRC	60	6,7%	23	10,1%	83	7,3%
Communautés métropolitaines	9	1,0%	2	0,9%	11	1,0%
Organismes municipaux	16	1,8%	3	1,3%	19	1,7%
Ministères (féd./prov.)	59	6,5%	11	4,8%	70	6,2%
Organismes gouvernementaux	32	3,5%	8	3,5%	40	3,5%
Firmes-conseils	177	19,6%	37	16,2%	214	18,9%
Travailleurs autonomes	43	4,8%		0,0%	43	3,8%
Entreprises privées	35	3,9%	12	5,3%	47	4,2%
Universités	23	2,5%	4	1,8%	27	2,4%
CEGEP	4	0,4%		0,0%	4	0,4%
Associations et autres OSBL	17	1,9%	8	3,5%	25	2,2%
Total	902	100,0%	228	100,0%	1130	100,0%

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES URBANISTES ET STAGIAIRES SELON LE REGROUPEMENT D'EMPLOYEUR AU 31 MARS 2012

REGROUPEMENT D'EMPLOYEUR	URBANISTES		STAGIAIRES		TOTAL	
Gouvernement local	427	47,3%	120	52,6%	547	48,4%
Gouvernement régional	85	9,4%	28	12,3%	113	10,0%
Gouvernement supérieur	91	10,1%	19	8,3%	110	9,7%
Firmes-conseils et travailleurs	220	24,4%	37	16,2%	257	22,7%
Entreprises privées	35	3,9%	12	5,3%	47	4,2%
Enseignement	27	3,0%	4	1,8%	31	2,7%
Associations et autres OSBL	17	1,9%	8	3,5%	25	2,2%
Total	902	100,0%	228	100,0%	1130	100,0%

TABLEAU 6

MONTANT DE LA COTISATION SELON LA CLASSE DE MEMBRES POUR L'EXERCICE 2011-2012

CLASSE DE MEMBRES	Nombre de membres	Cotisation annuelle
Membres réguliers	841	507,54 \$
Membres hors Québec	41	177,64 \$
Membres étudiants à temps plein	6	126,88 \$
Membres sans emploi	20	126,88 \$
Membres retraités	47	126,88 \$
Membres en congé parental	11	126,88 \$
Membres retraités de + 70 ans	37	- \$
Contribution à l'Office des professions		25,45 \$

TABLEAU 7

NOMBRE DE PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE



TABLEAU 8

RADIATIONS DU TABLEAU DES MEMBRES SELON LE MOTIF

MOTIF	NOMBRE
Défaut de paiement de la cotisation (art. 86, p.I)	3
Démission	11
Décès	1
Radiation temporaire par décision du Conseil de discipline	0

Note.- Il n'y a eu aucune suspension ou révocation de permis.

TABLEAU 9

FRAIS EXIGIBLES D'UN CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION POUR L'EXERCICE 2011-2012

Reconnaissance de l'équivalence	
• d'un diplôme délivré hors du Québec	125 \$
• de la formation acquise hors du Québec	125 \$
• des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125 \$
Délivrance d'un permis temporaire [1]	125 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire 1	n/a
Délivrance d'un permis spécial 1	n/a
Délivrance d'un permis fondée :	
• sur un diplôme reconnu	125 \$
• sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 \$
• sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125 \$
• sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	200 \$
Inscription à l'examen d'admission	200 \$

TABLEAU 10

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	260	n/a	n/a
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	506	n/a	n/a
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	179	1 M \$	2 M \$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	7	n/a	n/a
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	24	1 M \$	2 M \$

Rapport du Syndic

M. Michael Hillier, syndic

M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

MANDAT

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre; le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

TABLEAU 11

ACTIVITÉS DU SYNDIC

DOSSIERS	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	21
Total de membres visés par ces dossiers	13
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	3
DÉCISIONS	NOMBRE
de porter plainte	0
de ne pas porter plainte	6

Rapport d'activités

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Déléguée

Mme Danielle Pilette

MANDAT

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est un regroupement des 44 ordres professionnels auquel le Code des professions reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale.

ACTIVITÉS

Le CIQ a tenu, en octobre 2011, la 3^e édition annuelle de la Semaine des professionnels. Cette semaine est marquée par la tenue de plusieurs événements : la publication d'un cahier des professions dans *Le Devoir*, l'établissement d'une avenue des professions au Salon national de l'Éducation, et l'organisation d'une table ronde publique sur un thème d'actualité. En 2011, ce thème a été « les Québécois et l'éthique; état des lieux, défis, solutions ». Cet événement s'est tenu à la Grande Bibliothèque, avec la collaboration de l'Institut du Nouveau Monde. Les contenus d'information du CIQ à l'adresse du public ciblent particulièrement la notion de responsabilité des professionnels et valorisent leurs comportements responsables.

D'ailleurs les questions d'éthique, de responsabilité et de gouvernance ont été largement discutées au CIQ au cours de la dernière année. Il a ainsi été convenu à l'unanimité de proposer un amendement au Code des professions afin de préciser des fonctions incompatibles avec le statut de membre du Conseil d'administration d'un Ordre professionnel, afin de prévenir des conflits d'intérêt.

En 2011-12, le CIQ a fait réaliser une étude intitulée « les Québécois et les Ordres professionnels; perceptions et connaissances ». Parmi les faits saillants, on y trouve que les Ordres professionnels sont perçus comme les garants de la compétence des professionnels. Par contre, on note que la visibilité médiatique de certains corps d'emploi

peut les faire percevoir à tort comme des professions régies : ainsi en est-il parfois des sexologues, des ambulanciers et même, dans une mesure moindre, des plombiers... Fait positif, l'étude révèle assez de confiance ou une totale confiance à l'égard des Ordres professionnels dans 79 % des réponses. Cependant, ce taux ne se traduit pas par une confiance équivalente envers un professionnel membre d'un Ordre, quoique la satisfaction à l'égard des services reçus des professionnels soit presque parfaite. Urbanistes, notre réjouissance quant au taux de satisfaction doit quand même être pondérée, puisque seulement 1 % des répondants estiment avoir eu recours à nos services au cours des deux dernières années, par rapport à plus de 70 % pour les médecins et les pharmaciens.

Enfin, en 2012, l'entrée en vigueur d'une loi à cet effet a permis la fusion, prévue et longtemps différée, des trois Ordres comptables en un seul Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA). Ce nouvel Ordre des CPA compte 35 000 membres, ce qui en fait le troisième Ordre en importance du système professionnel québécois, après celui des infirmières et celui des ingénieurs.

COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Membres

Mme Danielle Pilette
M. Pierre Blais
M. Alain Caron

MANDAT

Le comité de la reconnaissance des équivalences étudie toute demande d'équivalence de diplôme et de formation et fait la recommandation au Conseil d'administration de leur acceptabilité ou non, dans le respect des critères reconnus par le système professionnel.

ACTIVITÉS

Le comité a traité 21 demandes au cours de l'année 2011-2012.

TABLEAU 12

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

NOMBRE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	1	1	0	0
hors du Canada	20	12	7	1
Total	21	13	7	1

TABLEAU 13

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

NOMBRE	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	1	0	1	0	0
hors du Canada	0	0	0	0	0
Total	1	0	1	0	0

TABLEAU 14

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	1	2
Total	1	12

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis

Le comité remarque que la part relative des demandes d'équivalence pour des formations universitaires au Québec hors diplôme reconnu est relativement faible. Cela semble être le reflet de la fréquentation très satisfaisante des programmes universitaires reconnus au Québec. Le comité félicite donc les parties concernées pour les résultats de la coopération entre l'Ordre et les programmes universitaires reconnus.

COMITÉ DES ADMISSIONS

Président

M. Pierre Blais

Membres

Mme Isabelle Croteau
M. Jean Demers
M. Pierre S. Guertin
M. Michel Joly
Mme Chantal Laliberté
M. Jacques Métivier
Mme Danielle Pilette

MANDAT

Le comité des admissions a pour mandat d'appliquer les critères d'admission contenus au règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis. Il a également pour mandat de consulter, éclairer, conseiller le CA sur toute question se rapportant au règlement de délivrance du permis.

ACTIVITÉS

Rappelons que les activités courantes du comité s'établissent comme suit :

- agrégation du stage et du parrainage, sur production d'une demande par le candidat;
- agrégation des changements de stage et de parrainage;
- suivi de stage (aux deux ou trois mois, selon la durée du stage);
- mise à jour de l'examen;
- rencontre des candidats dans la phase préparatoire à l'examen;
- présence d'un membre du comité en séance d'examen;
- correction de l'examen;
- rencontre de candidats qui n'ont pas réussi l'examen, le cas échéant.

Le comité accorde aussi une attention particulière aux conditions de réussite des détenteurs d'équivalence de diplôme et de formation, en collaboration avec le comité des équivalences.

TABLEAU 15

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Québec	66	66	0	0
en Ontario	0			
dans les provinces de l'Atlantique	0			
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0			
aux États-Unis	0			

TABLEAU 16

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
au Québec	0			
en Ontario	0			
dans les provinces de l'Atlantique	0			
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0			
Total hors du Québec, mais au Canada	0			
UE				
en France	0			
dans le reste de l'Union européenne	0			
AILLEURS				
aux États-Unis	0			
dans le reste de l'Amérique ; en Asie ; en Afrique ou en Océanie	0			
Total hors du Canada	0			

TABLEAU 17

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
au Québec	0			
en Ontario	0			
dans les provinces de l'Atlantique	0			
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0			
Total hors du Québec, mais au Canada	0			
UE				
en France	0			
dans le reste de l'Union européenne	0			
AILLEURS				
aux États-Unis	0			
dans le reste de l'Amérique ;				
en Asie ; en Afrique ou en Océanie	0			
Total hors du Canada	0			

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Candidats ayant satisfait
aux autres conditions
et modalités

66

Candidats ayant
débuté le processus

100

Note.- L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PERMIS

À chaque année, l'Ordre tient une cérémonie où sont officiellement remis aux nouveaux urbanistes leur permis de pratique et leur sceau professionnel. Cette cérémonie s'est tenue le 16 février 2012, à l'Hôtel Nelligan à Montréal. Plus d'une centaine de personnes ont accompagné les nouveaux urbanistes dans leur entrée officielle au sein de l'Ordre.



Les nouveaux urbanistes présents à la cérémonie de remise des permis

LISTE DES NOUVEAUX URBANISTES INSCRITS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2011 ET LE 31 MARS 2012

Mme Elisabeth ARNOLD
Mme Maude BARABÉ
Mme Catherine BEAULIEU
M. Jean-Philippe BELLEROSÉ
Mme Claudia BENNICELLI
M. Ludovic BOUCHARD
Mme Katherine BRUNET
M. Louis CANIZARES
M. Hugues CHARRON
M. Philippe CHRÉTIEN
M. Francis DAIGNEAULT
M. Alexandre DE LORIMIER
Mme Madeleine DEMERS
M. Philippe DUBÉ
M. François FORTIN
Mme Marie-Jeanne GAGNON-BEAULIEU
Mme Maude GASCON

Mme Julie-Pier GAUDREAU
Mme Charlotte HORNY
Mme Katherine JUTEAU
Mme Lisa KASTELBERGER
M. Julien LABERGE
Mme Julie LAFRANCE
M. Michael LALIBERTÉ-GRENIER
Mme Josée LAPOINTE
Mme Andrée-Ann LAROCQUE
Mme Stéphanie LAVIGNE
M. Yves LAVOIE
M. Olivier LÉGARÉ
M. Guillaume LONGCHAMPS
Mme Fella-Amina MAHERZI
M. Ashkan MATLABI
M. Marc MELOCHE
Mme Laurie MIMEAULT

M. Félix NADEAU-ROCHON
M. Simon PAQUETTE
M. Olivier PEPIN
M. Maxime POIRIER-MOISAN
M. Nicolas REY
Mme Nadia ROUSSEAU
M. Hugo SÉNÉCHAL
Mme Lyne TALBOT
Mme Emmanuelle THÉNOT
M. Yves THÉRIAULT
Mme Lamia Yamina TOUABI
M. Michaël TREMBLAY
Mme Catherine VANDERMEULEN
M. Jason VANNELLI
M. Laurent VIEL

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Président

Mme Danielle Cyr

Membres

M. André M. Boisvert
M. Gilles McNeil
M. Gilles Paré
M. François St-Germain

MANDAT

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez complété;
- une copie à jour de votre curriculum vitae; et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance, ou dont vous avez évalué ou commenté le contenu.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

ACTIVITÉS

Le comité s'est réuni à quatre reprises au cours de la période de référence.

TABLEAU 18

TRAVAUX D'INSPECTIONS PROFESSIONNELLES COMPLÉTÉS EN 2011-2012

VÉRIFICATION	NOMBRE
Membres visités	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	60
provenant du milieu municipal	42
provenant des services professionnels	9
provenant des ministères	5
provenant d'organismes publics	3
provenant des secteur commercial et industriel	1
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	59
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
questionnaire, s'il y a lieu	58
ENQUÊTES	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	1
Rapports d'enquête dressés	0
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès	
• un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
des activités professionnelles	0
DÉCISIONS DU BUREAU	NOMBRE
approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	0

UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE

Responsable

Mme Odette Michaud, secrétaire de l'Ordre

ACTIVITÉS

L'Ordre des urbanistes du Québec a reçu, au cours de l'année 2011-2012, 17 plaintes portant sur l'usurpation du titre réservé d'urbaniste.

Toutes ces plaintes ont fait l'objet d'une analyse et d'un suivi auprès des personnes impliquées, mais aucune poursuite pénale n'a été intentée, les personnes ayant corrigé la situation.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Président

M. Claude Simard, urbaniste

Membres

M. Gérard Lemelin, urbaniste

M. Marc Pilon, urbaniste

M. Richard Martel, administrateur nommé

MANDAT

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. (*Code des professions, art. 123.3, premier alinéa.*)

ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2011-2012, aucune demande de révision n'a été faite au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Président

Me Jean-Guy Gilbert

Membres

M. Frédéric Dufault, urbaniste

M. André Christin, urbaniste

Mme Ginette Roy, urbaniste

M. Réal Girard, urbaniste

Secrétaire

Odette Michaud

MANDAT

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil de discipline a tenu une seule audience portant sur une plainte relative au refus d'un membre de remettre au comité d'inspection professionnelle les documents requis. Le conseil a déclaré l'intimé coupable et lui a imposé une réprimande.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Président

M. Robert Cooke

MANDAT

Le Conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de statuer sur toute plainte relative à un différend entre un client et un urbaniste concernant le montant des honoraires pour services professionnels rendus.

ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2011-2012, l'Ordre n'a reçu aucune demande de conciliation et d'arbitrage des comptes.

COMITÉ CONSULTATIF DE DÉONTOLOGIE

Président

Pierre Lachapelle

Membres

Richard Brunet

Jacques Chénier

Normand Trottier

MANDAT

Le comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

ACTIVITÉS

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au comité consultatif de déontologie pendant le présent exercice, aucune rencontre n'a été tenue.

COMITÉ D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

Président

Mme Joanne Léveillé

Membres

M. Pascal Harvey
M. Claude Beaulac, directeur général

MANDAT

Le comité a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités. Il peut également faire des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre et aux universités pour améliorer les programmes de formation donnant accès à la profession.

ACTIVITÉS

Le comité a suspendu ses travaux relativement à la révision du *Protocole d'évaluation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles*, afin de voir à harmoniser les critères et les normes québécoises avec les recommandations faites par le groupe de travail sur l'accréditation des programmes universitaires piloté par le comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes.

Le comité attend la conclusion des négociations actuellement en cours entre l'Institut canadien des urbanistes et l'Association des programmes universitaires canadiens en urbanisme (APUCU) avant de finaliser ses travaux.

COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES

Président

Mme Joanne Léveillé

Membres

M. Gérard Beaudet, Université de Montréal
M. Mario Carrier, Université Laval
M. Philippe Boulanger, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
M. Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre

MANDAT

Ce comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes.

ACTIVITÉS

Le comité ne s'est pas réuni durant la période.

Le comité s'était penché sur les recommandations faites par le groupe de travail sur l'accréditation des programmes universitaires piloté par le comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes ainsi que la révision du *Protocole d'évaluation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles* proposée par le comité d'évaluation des programmes universitaires de l'OUQ.

Le comité attend cependant la conclusion des négociations actuellement en cours entre l'Institut canadien des urbanistes et l'Association des programmes universitaires canadiens en urbanisme (APUCU) pour finaliser ses réflexions et recommandations.

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Président

M. Jean Bergeron

Membres

M. Michel Barcelo
M. Claude Beaulac
Mme Marie-Christine Chartrand
Mme Josée Dion
M. Martin Lapointe
Mme Chantal Letendre
Mme Christine Racine

MANDAT

Le comité de formation continue a le mandat d'élaborer le programme de formation continue, de conseiller le CA sur la politique, le programme et leurs orientations en matière de formation continue, d'élaborer et de mettre en place les outils d'évaluation des activités de formation, de collaborer avec les autres comités de l'Ordre chargés de différents aspects touchant à la compétence des membres et à leur formation, de négocier et préparer, en collaboration avec la direction générale, les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation, puis les soumettre au CA pour approbation et déterminer les activités de formation pouvant être reconnues et accréditées par l'OUQ.

ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2011-2012, le comité s'est réuni à trois reprises, afin :

- d'élaborer la programmation annuelle de formation continue;
- de traiter de diverses opportunités de partenariats de formation.

L'Ordre ne dispose pas d'un règlement sur la formation continue obligatoire. Ainsi, aucune des formations dispensées par l'Ordre n'était obligatoire.

TABLEAU 19

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ORGANISÉES PAR L'ORDRE

TITRE DE LA FORMATION	PARTICIPANTS	DURÉE	LIEU	DATE
au Québec	18	6 h.	Montréal	2011-04-08
Loi sur la qualité de l'environnement	11	6 h.	Québec	2011-05-19
Loi sur la qualité de l'environnement	16	6 h.	Montréal	2011-05-20
Protection de la qualité de l'eau : techniques réglementaires et exemple du contrôle intérimaire de la CMQ	6	6 h.	Montréal	2011-05-25
Stratégies de revitalisation commerciale	18	6 h.	Montréal	2011-06-17
La déontologie et le système professionnel: règles d'éthique pour les urbanistes	4	6 h.	Québec	2011-09-30
La déontologie et le système professionnel: règles d'éthique pour les urbanistes	22	6 h.	Montréal	2011-10-07
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	27	6 h.	Montréal	2011-10-14
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	14	6 h.	Québec	2011-10-21
Gestion de projets en urbanisme	31	6 h.	Montréal	2012-01-18
Gestion de projets en urbanisme	16	6 h.	Québec	2012-01-20
Pour une approche cognitive des problèmes d'intervention sur les édifices patrimoniaux et les tissus urbains anciens	15	6 h.	Montréal	2012-01-25
Gestion de projets en urbanisme	23	6 h.	Montréal	2012-02-02
La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)	11	6 h.	Québec	2012-02-17
La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)	28	6 h.	Montréal	2012-02-24
Territoire et identité culturelle: concepts et méthodes pour la caractérisation des milieux bâtis	13	6 h.	Montréal	2012-03-07
total des participants	273			

COMITÉ DU CONGRÈS 2011

Président

M. Daniel Cyr, urbaniste, Ville de Laval

Membres

M. Paul Arsenault, urbaniste

Mme Geneviève Élie, urbaniste, Ville de Laval

Mme Diane Martin, architecte-paysagiste,

Groupe Rousseau Lefebvre

M. Michel Richard, urbaniste, Ville de Laval

M. Serge Vaugois, urbaniste, MRNF

M. Claude Beaulac, urbaniste, directeur général de l'OUQ

Mme Geneviève Masson, chargée des communications de l'OUQ

Mme Geneviève Goupil, étudiante en tourisme, CEGEP Montmorency

MANDAT

Organiser le congrès 2011 de l'OUQ ainsi que le Gala excellence 2011.

ACTIVITÉS

Sous le thème « Villes et territoires en mutation ! », le congrès s'est tenu à Laval, les 21, 22 et 23 septembre 2011.

Quelque 200 participants se sont questionnés sur nos villes et territoires et sur les réglementations en mutation, la démographie et la transformation des villes, la place du commerce et des mesures environnementales mises de l'avant. C'est également dans le cadre du congrès que s'est tenue l'Assemblée générale annuelle.



Le président en compagnie des trois conférenciers vedettes.

De gauche à droite : M. Christopher Zimmerman, Arlington County Board Chairman, M. Franck Scherrer, directeur, Institut d'urbanisme, Université de Montréal, Ethan Kent, vice-président, Project for Public Spaces (PPS) et M. Robert Chicoine, président de l'Ordre.



COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE URBANITÉ

Coprésidents

M. Pascal Lacasse
M. Serge Vaugeois

Membres

M. Paul Arsenault
M. François Goulet
M. Mathieu Langlois
M. Jacques Trudel
Mme Catherine Marchand

Les collaborateurs réguliers :

Mme Maude Brochu
Mme Marie-Soleil Brosseau
M. Mathieu Carrier
Mme Pénélope Darcy
Mme Rebecca Desaulnier
Mme Sarah-Maude Guindon
Mme Charlotte Horny
M. Laurent Lussier
M. Joël Thibert
Mme Catherine Vandermeulen

MANDAT

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec, *Urbanité* a pour mission de promouvoir l'urbanisme et les urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

ACTIVITÉS

Les quatre numéros suivants ont été publiés :

1. Été 2011 – Protection du public et réglementation d'urbanisme
2. Automne 2011 – Villes et territoires en mutation : des pratiques en évolution
3. Hiver 2012 – L'art de densifier
4. Printemps 2012 – Milieux accessibles

URBANITÉ : faire rayonner la pratique et la profession

On pourrait croire que la revue *Urbanité* est avant tout destinée aux urbanistes, mais par sa diffusion, elle vise une clientèle beaucoup plus large. En fait, la moitié du lectorat provient de l'extérieur de l'Ordre. Il s'agit d'élus, de directeurs généraux de MRC ou de municipalités, de journalistes ou encore de passionnés d'urbanisme et d'aménagement du territoire. *Urbanité* fait rayonner la pratique et la profession. Il s'agit en fait de la mission même de la revue, soit de promouvoir la pratique, d'informer et de former les lecteurs.

Cette large diffusion amène des groupes et des médias à se questionner sur les pratiques urbanistiques. Les membres du comité éditorial et de la permanence ont eu, ces dernières années, à participer à des

entrevues radiophoniques ou télévisées ou encore, à faire des conférences sur certains sujets, dont le transport actif, l'affichage publicitaire, la rue et l'accessibilité. Ce dernier cas a même mené le journal *Le Soleil* à communiquer avec un des auteurs du dossier pour expliquer davantage dans ses pages le concept de la rue complète. Pour l'affichage publicitaire, est-il nécessaire de rappeler l'importance de l'accessibilité de la revue sur le web, considérant que ce dossier a été livré en 2005, alors que l'entrevue a eu lieu en 2010 ?

Depuis peu, le comité éditorial propose des articles écrits par des urbanistes pour le portail Québec municipal. Voilà aussi un an que la page Facebook s'efforce de mettre des liens pertinents sur l'actualité de l'aménagement et de l'urbanisme, tout en informant de la mise en ligne des plus récents numéros.

De plus, une page web a été conçue pour diffuser l'intégralité des publications de l'Ordre des urbanistes depuis 1983, soit les numéros d'*Urbanité* (2002 à aujourd'hui), d'*Urbanité* en version tabloïd (1995-2000), d'*En Bref* (1989-1995) et de l'*Urbaniste* (1983-1988). Dans ces anciens numéros, on retrouve des entrevues avec les pionniers de l'urbanisme au Québec, des dossiers sur le développement viable, la vision du maire Drapeau sur les grands projets montréalais à la fin de son règne ou encore les grands enjeux de la planification métropolitaine.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES LOIS ET RÈGLEMENTS

Présidente

Mme Marie-Claude Aubin

Membres

M. Benoit Ducharme, secrétaire
Mme Myriam Marquis
Mme Anne-Marie Parent
M. Yves Perron
M. Roland Tourangeau
Mme Marie-Odile Trépanier
M. Claude Beaulac, directeur général

MANDAT

Du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, le comité s'est réuni à trois (3) reprises, essentiellement pour faire le suivi du dépôt et de la présentation du mémoire de l'OUQ sur l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme* et pour débiter l'analyse du projet loi no 47 *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* présenté à l'Assemblée nationale le 8 décembre 2011.

L'étude du projet de loi n°47 a été amorcée par le comité en février 2012, en échangeant sur le contenu du tableau intitulé « Principales différences entre l'avant-projet de loi et le projet de loi no 47 *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* » proposé sur le site du MAMROT.

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présidente

Mme France Levert, Hydro-Québec

Membres

M. Mathieu Bélanger, CIMA
 M. Simon Desrochers, CIMA
 M. Philippe Dubé, AMT
 M. Sylvain Ducas, Ville de Montréal
 M. Thomas Duchaine, Plania
 M. Gilles Gagnon, MRC Charlevoix est
 Mme Hélène Lauzon, CPEQ
 Mme Danielle Lussier, Ville de Montréal
 M. Pierre Pelletier, Ville de Laval
 M. Pascal Roberge, Conseil exécutif
 M. Yvan Rompré, CMM

MANDAT

Mis en place en juin 2008, le comité du développement durable poursuit le mandat suivant :

Objectif général

Élaborer un cadre de référence et une stratégie permettant de :

- dégager une vision globale des domaines et champs d'intervention à considérer ;
- définir les interventions prioritaires permettant d'initier des changements de comportement;
- sensibiliser et doter les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire des connaissances et outils pour la prise en compte du DD dans leur pratique.

Objectifs spécifiques

- faire l'examen des éléments avancés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable concernant l'aménagement et le développement durable du territoire;
- documenter certaines expériences réalisées dans d'autres contextes;
- élaborer la position de l'Ordre des urbanistes du Québec et proposer un plan d'action en concertation avec les regroupements de professionnels en aménagement et urbanisme et autres intervenants concernés (ex. regroupements municipaux) pouvant comprendre :
 - élaboration et diffusion de principes et orientations;
 - partage et développement d'outils de formation et de gestion et autres outils
 - tenue de chantiers sur les pratiques et processus de gestion intégrant le DD, autres.

ACTIVITÉS

Fais saillants

- Dans l'esprit du Plan d'action 2011-2012 élaboré par le comité et approuvé par le CA en 2010, les membres du comité ont centré leurs efforts au cours de l'automne 2011 et début 2012 dans l'organisation d'une journée d'étude intitulée « DÉMARCHES INTÉGRÉES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE OUTILS D'URBANISME INNOVANTS : CAS QUÉBÉCOIS ET ÉTRANGERS ». Cette journée s'est tenue le 12 juin 2012 à l'Hôtel Holiday Inn Sélect à Montréal. Quelque 100 participants ont assisté à la journée.
- Comme autre fait saillant, après plus de 3 ans de fonctionnement, le Comité s'est rencontré en fin avril pour faire un bilan et formuler des recommandations pour la poursuite de ses activités. Celles-ci se trouvent en annexe. Notons qu'il est proposé de centrer encore plus la mission du Comité autour des objectifs d'**informer, de former et de motiver** les membres de l'Ordre quant à leur rôle potentiel dans la mise en œuvre du développement durable. Ces actions doivent être revues à l'automne 2012 avec un comité renouvelé et élargi et soumis au CA. Un appel à de nouvelles contributions/membres a été planifié pour l'été.

Rencontres régulières et autres activités

Dans la dernière année, le comité s'est rencontré à quatre reprises. Le comité a mené les principales activités suivantes :

- Rendez-vous de l'Énergie mis en place par le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec :
 - participation aux rencontres du groupe de référence;
 - participation au comité consultatif en appui à l'organisation du *Forum national de l'énergie* qui s'est déroulé les 16, 17 et 18 novembre à l'Espace Shawinigan;
- *Projet d'Agenda 21 de la culture du gouvernement du Québec* (qui englobe des volets concernant le patrimoine, les paysages et l'aménagement) : participation aux consultations sur le projet d'Agenda 21 à l'occasion du forum national tenu à Québec en mai 2011.

Projet de Stratégie d'adaptation aux changements climatiques du gouvernement du Québec : participation aux séances de consultation.



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS et ÉTATS FINANCIERS

● au 31 mars 2012

Ordre des urbanistes du Québec
États financiers
au 31 mars 2012

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Produits et charges	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 11



Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des produits et charges et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Brossard
Le 26 juillet 2012

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des urbanistes du Québec

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012		2011
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Cotisations des membres	407 400	421 082	378 572
Cotisations des stagiaires	66 300	73 862	62 729
Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	10 000	10 000	10 000
Subventions d'Emploi Québec	8 000	9 418	
Subventions de l'Office des professions du Québec			27 476
Opérations	325 290	289 496	218 392
Intérêts	1 000	4 528	1 034
Adhésions	4 000	6 889	8 000
	821 990	815 275	706 203
Charges de fonctionnement			
Salaires et charges sociales	291 000	283 228	249 723
Transport et communications	83 750	79 866	58 011
Services professionnels	124 300	93 124	84 126
Fournitures, impression et location de salles	211 515	179 469	132 964
Charges locatives et frais y afférents	54 300	49 149	50 903
Frais de représentation et promotion	10 300	17 054	10 385
Cotisations et contributions à des organismes	22 574	18 112	42 263
Frais financiers	1 300	4 948	1 320
Perte sur la radiation d'immobilisations			2 147
Amortissement des immobilisations	11 000	10 769	10 941
	810 039	735 719	642 783
Excédent des produits par rapport aux charges	11 951	79 556	63 420

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012			2011
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	31 515	10 000	133 234	174 749
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(10 769)		90 325	79 556
Investissement en immobilisations	14 817		(14 817)	
Solde à la fin	35 563	10 000	208 742	254 305

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Bilan

au 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	58 639	17 478
Dépôts à terme, 1,15 % (1 % à 1,33 % en 2011), échéant en mars 2013	530 000	345 000
Débiteurs (note 3)	22 733	43 252
Frais payés d'avance	6 000	13 433
	617 372	419 163
Immobilisations (note 4)	35 563	31 515
	652 935	450 678
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	87 334	66 202
Cotisations perçues par anticipation	311 296	209 727
	398 630	275 929
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	35 563	31 515
Grevés d'affectations d'origine interne	10 000	10 000
Non grevés d'affectations	208 742	133 234
	254 305	174 749
	652 935	450 678

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2012

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE

L'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après l'« Ordre »), constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actif financier détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme sont désignés par l'Ordre comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'Ordre juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'Ordre.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les comptes clients et les subventions gouvernementales à recevoir sont classés comme prêts et créances et les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les produits de subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits d'opérations sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu.

Les produits de placements non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	Périodes
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

3 - DÉBITEURS

	2012	2011
	\$	\$
Comptes clients	17 855	19 776
Subventions gouvernementales à recevoir	4 878	23 476
	22 733	43 252

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

4 - IMMOBILISATIONS

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	66 533	57 740	8 793
Mobilier et équipement	97 097	70 327	26 770
	163 630	128 067	35 563

	2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	55 981	53 734	2 247
Mobilier et équipement	92 832	63 564	29 268
	148 813	117 298	31 515

5 - CRÉDITEURS

	2012	2011
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	46 597	43 561
Taxes à la consommation à payer	40 737	22 641
	87 334	66 202

6 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

6 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des comptes clients et des subventions gouvernementales à recevoir. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. Le solde des comptes clients et des subventions gouvernementales à recevoir est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

De plus, le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable étant donné que ces instruments financiers sont détenus auprès d'une institution financière réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

7 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre définit son capital comme étant les actifs nets. Il le gère principalement au moyen de cotisations des membres, de cotisations des stagiaires et des subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. De plus, une part de la gestion de son capital provient des produits d'opérations.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

8 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2016, à verser une somme de 191 762 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 46 843 \$ en 2013, à 47 820 \$ en 2014, à 48 796 \$ en 2015, à 48 303 \$ en 2016.

Ordre des urbanistes du Québec **Notes complémentaires**

au 31 mars 2012

9 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a acquis des dépôts à terme pour un montant total de 435 000 \$ (690 000 \$ en 2011) et en a cédé pour un montant total de 250 000 \$ (660 000 \$ en 2011).

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

Rapport sur les renseignements supplémentaires

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.

Bureau 2100

4805, boulevard Lapinière

Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226

Télécopieur : 514 876-5021

www.rcgt.com

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Notre audit des états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 a été réalisé afin de nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires ci-joints sont présentés comme informations additionnelles et ne font pas partie intégrante des états financiers audités. Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration. Les renseignements supplémentaires ont fait l'objet de procédures d'audit seulement dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. À notre avis, ces renseignements supplémentaires sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, par rapport aux états financiers audités pris dans leur ensemble.

Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration et, en conséquence, il est possible qu'ils ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de l'Ordre des urbanistes du Québec et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

Brossard
Le 26 juillet 2012

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
(non audité)

	2012										2011	
	Adminis- tration	Admission	Gouvernance	Congrès	Formation continue	Publications	Comités	Contrôle de la pratique	Golf	Autres	Budget	Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits												
Cotisations des membres	421 082										407 400	378 572
Cotisations des stagiaires		73 862									66 300	62 729
Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	10 000										10 000	10 000
Subventions d'Emploi Québec	7 579	1 839									8 000	9 418
Subvention de l'Office des professionnels du Québec												
Opérations	34 853	16 009		94 145	102 533	23 839		487	17 630		325 290	218 392
Intérêts	4 528										1 000	1 034
Adhésions	6 889										4 000	8 000
	484 931	91 710	-	94 145	102 533	23 839	-	487	17 630	-	821 990	706 203
Charges de fonctionnement												
Salaires et charges sociales	282 004							1 224			291 000	249 723
Transport et communications	37 621	4 608	6 456	14 275	2 252	10 900	684	2 665	102	303	83 750	58 011
Services professionnels	13 678	220	4 086	9 898	34 750	17 319	150	13 023			124 300	84 126
Fournitures, impression et location de salles	41 308	13 650	3 239	55 175	21 663	19 176	5 697	791	13 576	5 194	211 515	132 964
Charges locatives et frais y afférents	49 149										54 300	50 903
Frais de représentation et promotion	15 710		1 020			159				165	10 300	10 385
Cotisations et contributions à des organismes	18 112										22 574	42 263
Frais financiers	4 948										1 300	1 320
Perte sur la radiation d'immobilisations												2 147
Amortissement des immobilisations	10 769										11 000	10 941
	473 299	18 478	14 801	79 348	58 665	47 554	6 531	17 703	13 678	5 662	810 039	642 783
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	11 632	73 232	(14 801)	14 797	43 868	(23 715)	(6 531)	(17 216)	3 952	(5 662)	11 951	63 420



Ordre des urbanistes du Québec

85, rue Saint-Paul, bureau 410, Montréal (Québec) H2Y 3V4 | Téléphone 514 849-1177 | Télécopieur 514 849-7176 | www.ouq.qc.ca